

# FONDATION BELEM

## Questions & réponses

Protocole sanitaire et vaccination BELEM -Navigation à bord du Belem 2022  
*Valable au 8 juin 2022 et révisable selon l'évolution du contexte sanitaire.*

### Préambule

L'évolution de la situation sanitaire en France permet à la fondation Belem d'alléger le protocole sanitaire anti-covid pour embarquer à bord du Belem. A partir du 8 juin 2022, l'attestation vaccinale complète ne sera plus demandée. La fondation Belem maintient la présentation d'un test PCR ou antigénique avant d'embarquer.

Cette mesure permet la sécurité de l'équipage et des navigants et au navire de continuer à naviguer.

DOCUMENTS	A TRANSMETTRE	DELAIS
Certificat médical Fondation Belem (2 volets) - version du 8 juin 2022, renseigné et signé par le navigant et son médecin	Par mail : <a href="mailto:contact@fondationbelem.fr">contact@fondationbelem.fr</a> et à conserver sur soi durant la navigation.	Datant de moins de trois mois avant la date de l'embarquement
Test PCR ou antigénique négatif Covid-19	A l'embarquement	Le test devra dater de moins de 48h avant l'embarquement.

### PROTOCOLE D'ACCES AU BELEM

En amont de l'embarquement :

- Certificat médical fondation Belem (2 volets) – version du 8 juin 2022, renseigné et signé par le navigant et son médecin, datant de moins de trois mois avant la date de l'embarquement

A bord du Belem :

- Afin d'embarquer à bord, vous devrez présenter Test PCR ou antigénique Covid -19 négatif (Le test devra dater de moins de 48h avant l'embarquement.).

### QUESTIONS & RÉPONSES

#### 1. Pourquoi dois-je effectuer un test PCR ou antigénique Covid-19 avant d'embarquer alors que je suis vacciné ?

Comme le précise la Haute Autorité de Santé française et les autorités européennes, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes mais n'empêchent pas la contagiosité.

Afin de garantir la sécurité de tous les passagers et de se conformer aux exigences sanitaires actuelles, si vous êtes vacciné ou non, vous devez présenter un test PCR ou antigénique Covid -19 négatif. Le test devra dater de moins de 48h avant l'embarquement.

#### 2. Si mon test PCR ou antigénique avant d'embarquer est positif, puis-je tout de même embarquer ?

Non, vous ne pourrez pas embarquer. Dans ce cas, un avoir du montant de votre navigation\* ou remboursement sera proposé par la fondation Belem.

#### 3. Si mon test est négatif, mais que j'ai des symptômes et ou une température supérieure à 38°, puis-je tout de même embarquer ?

Toute personne qui présente une température supérieure à 38°C ou des symptômes pourrait se voir refuser l'embarquement. Le capitaine du Belem pourra également vous demander d'effectuer un



# FONDATION BELEM

autotest antigénique complémentaire (disponible à bord). La décision finale quant à votre embarquement sera prise par le capitaine.

#### 4. Les mineurs sont-ils concernés par ce protocole ?

Oui, les mineurs doivent également présenter un test PCR ou antigénique négatif valide de moins de 48h au moment d'embarquer.

#### 5. Si je suis sur le lieu d'embarquement quelques jours avant de débiter ma navigation, comment puis-je réaliser mon test PCR ou antigénique ?

Il appartient à chaque navigant de s'organiser afin de réaliser le test dans le délai imparti avant l'embarquement.

#### 6. Si je cumule deux ou plusieurs navigations, devrais-je refaire un test entre chaque navigation ?

Vous n'aurez pas besoin de refaire un test. Exception : si vous présentez des symptômes à la Covid-19, le capitaine pourra vous demander d'effectuer un autotest antigénique complémentaire (disponible à bord).

#### 7. Comment la fondation Belem assure le suivi sanitaire pendant et après ses navigations ?

Dans le cadre de notre protocole, un système de suivi et de contrôle de la situation sanitaire à bord est mis en place durant toute la navigation : surveillance quotidienne par l'équipage.

Par ailleurs, à l'issue de sa navigation, chaque navigant est tenu d'informer la fondation Belem s'il est positif à la Covid-19 en la contactant par email ou téléphone ([contact@fondationbelem.fr](mailto:contact@fondationbelem.fr) – 01.42.734.730)

*\*Comme le prévoit les conditions générales de vente, en cas d'impossibilité d'embarquer, la fondation Belem peut, dans certains cas précis, proposer un avoir ou remboursement des sommes engagées mais la fondation Belem ne remboursera aucun frais annexes liés au déplacement du navigant sur les lieux de départ et d'arrivée.*

*Document non contractuel, pouvant être ajusté en fonction de la situation sanitaire en France et en Europe.*

